

Conseil portuaire en date du 25 novembre 2016

Nous nous félicitons de l'ambiance constructive dans laquelle s'est tenue cette réunion du conseil portuaire. Nous avons été écoutés et nos questions ont reçu des réponses claires et sensées. Nous ne savons pas à qui nous devons ce changement de comportement mais nous y sommes sensibles. Maintenant que le chemin semble dégagé continuons en ayant à l'esprit le travail en commun pour un fonctionnement optimum de notre port.

I - DEROULEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE.

Les différents thèmes du compte rendu :

- Création d'un comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP),
- Les tarifs 2017,
- Le bilan financier au 20/10/2016,
- Point sur les différents projets,
- Etude à venir et coût,
- Avenir du port.

II - CREATION D'UN CLUPIPP.

Confirmation par M. Y. MORIN de la mise en place d'un comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP). Il a pour rôle de désigner, lorsque cela est prévu dans la composition du conseil portuaire, un ou plusieurs représentants des usagers au titre de la plaisance (art. R621-2 5° du code des ports maritimes). Il est réuni au moins une fois par an à l'initiative du conseil départemental ou de son représentant, il reçoit communication du budget du port.

L'ensemble des titulaires d'une autorisation de mouillage ou d'amarrage supérieure à 6 mois peuvent faire partie du CLUPIPP, il suffit pour cela de s'inscrire sur une liste qui sera tenue à jour par le gestionnaire du port (commune). Vous recevrez, lors du renouvellement de votre inscription pour votre place de port un document vous demandant si vous êtes volontaire pour faire partie du CLUPIPP.

En juin 2017, il sera demandé à l'ensemble des personnes du CLUPIPP de désigner leurs représentants au conseil portuaire. Ces modalités ne font l'objet d'aucune disposition du code des ports maritimes, elles sont internes au CLUPIPP (voir diaporama sur le site).

Nous demandons cette mise en place réglementaire depuis notre désignation. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision.

III - TARIFS 2017.

Il est décidé que :

- Les tarifs 2017 ne subiront aucune augmentation.
- Le tarif d'inscription reste de 20 euros, il n'est réglé qu'une seule fois.
- Reconduction des gratuités consenties au titre de l'intérêt public (3 jours d'Armor, 40 miles,

duo Armor, Concours de pêche en juillet et août, 3 jours par mois en haute saison pour la Pauline pour des raisons techniques).

IV - BILAN FINANCIER AU 20/10/2016

- Dahouet mouillage 66 376,31 euros
- Bateaux visiteurs 18 899,10 euros
- Total **85 275,31 euros**

41 - Budget prévisionnel 2017.

Les nouveaux travaux pour 2017 comportent :

- la poursuite du renouvellement des lignes de mouillage (environ 25 000 euros).
- Dans le cadre de la démarche port propre, récupérateurs d'eaux noires ou grises.

42 - Point sur le dévasage.

L'opération budgétaire n'est pas close, dès qu'elle sera terminée nous vous en informerons.

Une étude comparative de la méthode de financement de la prochaine opération de dévasage sera effectuée au cours de l'année 2017. Deux solutions, la constitution de provisions, le recours à l'emprunt ou une solution mixte. Nous vous demanderons votre avis très prochainement par voie électronique.

43 - Bilan de la saison 2016.

Bateaux de passage.

Année	2013	2014	2015	2016
Bateaux de passage				
Avant saison	67	31	22	38
Juillet	148	134	85	132
Août	189	136	161	163
Total	404	301	268	333

Pour un total de 18 899, 10 euros

Contrat de mise à l'eau.

Année	2013	2014	2015	2016
Contrat mise à l'eau				
Saison complète	182	163	176	195
1 mois	93	74	84	86
Total contrat	275	237	260	281

Pour un total de 11 470 euros.

44 - Parking à bateaux :

77 bateaux en stockage pour **la somme de 7729,10 euros.**

Aire de carénage :

Catégorie	Nombre
-6 Mètres	41
6 à 8 mètres	62
8 à 10 mètres	35
10 mètres et plus	3
Total	141

Pour **la somme de 4 616,60 euros**

V - POINT SUR LES PROJETS.

Aménagement d'une zone d'activités à destination des entreprises de la filière nautique par la communauté de communes.

La relocalisation et le nombre de places de parking (voitures plus remorques) ont été réétudiés suite au comptage effectué cet été.

La commune a décidé de faire l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la relocalisation du parking à remorques.

Le coût de l'acquisition du terrain et son aménagement en parking sera pris sur le budget de la commune. Le port versera un loyer pour cette prestation, cette somme sera prise sur le produit des cartes de mise à l'eau.

Initialement la commune désirait que le coût de l'aménagement soit supporté par le port. Nous nous étions opposés à cette solution qui nous semblait en dehors des « clous ». Nous avons également souligné que le nombre de places de parking prévu au projet était insuffisant, un comptage s'imposait. Cette opération a été entreprise cet été, le nombre de places de parking a largement été revu à la hausse dans le nouveau projet (voir plan).

VI - ETUDE POUR LE PORT.

L'opération de dévasage tous les 10 ans est l'un des points faibles du port de Dahouet. Le coût de l'opération est très élevé (environ 1 000 000 euros), se pose de plus, le problème du stockage et du devenir des boues.

Nous avons émis le souhait d'étudier la provenance des boues (mer ou bassins versants) et les possibilités de stopper ou de ralentir l'envasement du port.

La commune devait étudier le curage de l'étang de Dahouet. Il nous avait été proposé de ne prendre qu'un seul bureau d'études. Nous avons donné notre accord sous condition d'avoir accès au dossier et à la répartition des coûts, demande qui nous avait attiré les foudres des représentants de la commune. Nous tenons à souligner que la confiance n'empêche pas

le contrôle.

Lors du conseil portuaire le projet nous a été présenté par le bureau d'études en présence des représentants de la DDTM, du Pays de Saint-Brieuc, Com-Com, agence de l'eau ... Pendant les travaux nous vous ferons des communications périodiques sur l'avancement de l'étude.

Concernant les coûts ils se répartiront de la manière suivante :

Montant du marché : 58 075 euros

- Montant budget communal 8950 euros (curage de l'étang)
- Montant du budget pour le port 49 125 euros

Montant des subventions

- Conseil départemental 11 615 euros
- Agence de l'eau 29 037,50 euros
- Total 40 652 euros

Répartition

Le coût final de l'étude serait de :

- **Budget du port 14 737,50 euros HT**
- Budget de la commune 2 685 euros HT

Lors de la présentation nous avons constaté que de nombreuses études avaient été menées par les différents services mais celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'une diffusion entre ces différents services. Ces échanges auraient permis de réaliser des économies très importantes.

VII - ET MAINTENANT.

Nous constatons que :

- L'âge des propriétaires de bateau est de plus en plus élevé,
- Les jeunes sont moins intéressés par l'achat d'unité,
- Le nombre de permis bateau est en hausse exponentielle,
- Seuls les ports en eaux profondes des Côtes d'Armor ont encore des listes d'attente (sauf Dahouet qui résiste),

Il nous faut, dès à présent, mener une réflexion sur l'avenir de notre port et des services qui seront indispensables de mettre en place pour perdurer.

Nous vous proposerons très rapidement des réunions de réflexions sur différents thèmes afin de finaliser un document de synthèse.